



Commune DE SAINT PIERRE DE MAILLE

Département : VIENNE Arrondissement : MONTMORILLON
Canton : MONTMORILLON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Du 03 Septembre 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le TROIS SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de SAINT PIERRE DE MAILLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Christèle RAIMBERT, Maire.

Étaient présents : Christèle RAIMBERT, Lionel BREGEARD, Murielle COTTET, Stéphane VIGNAUX, Alain MASSE, Patrick PINAUDEAU, Claude PLAUD, Olivier BONNIN, Laurence BLAINEAU, Angélique LEVY, Clarisse LE DOEUFF, Elodie VICAIRE et Caroline MILORD.

Étaient excusés avec pouvoir : Ingrid LAVALETTE et Maxime GEFFARD

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Olivier BONNIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Nombre d'élus	Présents	Votants	Date convocation	Date affichage
15	13	15	31/08/2026	31/08/2026

➤ Avis du Conseil Municipal sur le projet éolien SAS Pays Blancs Eolien sur les communes de Mérigny, Saint-Aigny et Concremiers (36) n° 20260807

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la société EOLISE étudie depuis 2019 le projet éolien du Pays Blancs sur le territoire des communes de Mérigny, Saint-Aigny et Concremiers dans l'Indre.

Une consultation publique sur ce projet a été lancée du 1^{er} septembre 2026 au 30 novembre 2026 inclus. Le projet propose l'installation de 5 éoliennes (2 sur la commune Mérigny, 2 sur la commune Concremiers et 1 sur la commune de Saint-Aigny) et de 2 postes de livraisons.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le Code de l'environnement, et notamment les articles L.123-1 et suivants, L 181-10 et suivants, R. 123-1 et suivants et R. 181-18 ;

CONSIDERANT la proximité du projet envisagé avec le territoire de notre commune ;

AR Prefecture

086-218602365-20260903-20260807-DE
Reçu le 08/09/2026
Publié le 08/09/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ➔ **N'EMET AUCUN AVIS** sur le projet éolien du Pays Blancois sur le territoire des communes de Mérigny, Saint-Aigny et Concremiers dans l'Indre et LAISSE le choix aux communes concernées de valider ou non ce projet ;
- ➔ **CHARGE** Madame le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Indre, au commissaire enquêteur (en période d'enquête publique) ainsi qu'aux communes de MERIGNY, SAINT-AIGNY et CONCREMIERS (36).

Résultat du vote : Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

*Au registre sont les signatures,
Pour Copie conforme
Le Maire, Christèle RAIMBERT*



AR Prefecture

086-218602365-20260903-20260807-DE
Reçu le 08/09/2026
Publié le 08/09/2026